

Édito

Dans les Hautes-Alpes, les intempéries survenues entre le 29 novembre et le 02 décembre 2023 ont occasionné 7 éboulements, des coulées de boue et des phénomènes rares de laves torrentielles.

Des dégâts importants ont été constatés sur les infrastructures ferroviaires.

Les équipes de SNCF RESEAU se sont mobilisées immédiatement, dès le 02 décembre, pour réaliser des travaux d'urgence de remise en état des installations ferroviaires.



Direction Territoriale SNCF RESEAU Provence-Alpes-Côte d'Azur



Que s'est-il passé depuis le 06 décembre 2023 ?

- Afin de réouvrir la ligne au plus vite, les premiers travaux d'urgence ont permis de dégager le réseau et de sécuriser l'ensemble des sites impactés.
- Dans le cadre de cette sécurisation, suite aux expertises réalisées, des limitations temporaires de vitesse ont dû être mises en place, au droit des 2 versants de Villaret et de Menssoles, avec la mise en place d'un plan de transport adapté.
- Ces versants ont été placés sous surveillance hebdomadaire.
- Pour lever ces limitations temporaires de vitesse, des travaux de confortement définitifs et conséquents vont être entrepris. Ils sont en cours d'étude.
- Enfin, un appel d'offre bientôt finalisé va permettre de désigner l'entreprise en charge de la réalisation des travaux.

Pourquoi des limitations temporaires de vitesse ?

Ce sont des mesures de sécurité qui permettent d'assurer au conducteur la visibilité nécessaire à la parfaite maîtrise de son train si toutefois un obstacle survenait sur la voie.

Elles sont indispensables, compte tenu du risque résiduel de déclenchement de nouveaux éboulements.

Hautes Alpes - travaux de remise en état de la ligne Gap - Briançon

Newsletter #1 – février 2024

Depuis le 24 janvier 2024

Les dernières inspections montrent des sols gorgés d'eau, de nouveaux éboulements et l'apparition d'un nouveau réseau de fissures qui nous amènent à prendre des mesures conservatoires complémentaires.

- Ces évolutions confirment la nécessité du maintien des limitations temporaires de vitesse, comme dispositif de sécurité.
- La surveillance s'est accrue, elle est devenue quotidienne.
- Des travaux de mise en place de barrières grillagées seront réalisés dès le 05 février 2024, permettant la retenue de matériaux en cas d'éboulement.



©SNCF Réseau versant de Villaret

500 m³

C'est le volume de lave torrentielle* qui s'est déversée sur la plate-forme ferroviaire, *composée de matériaux boueux, de marnes, de débris de branches et troncs mêlés, de sédiments fins et d'éléments rocheux parfois énormes.



©SNCF Réseau versant de Mensolles

Pourquoi un plan de transport adapté ?

Garder le plan de transport nominal, couplé à des limitations de vitesse temporaires, engendrerait mécaniquement une accumulation excessive de retards de trains sur cette ligne à voie unique, et pourrait déclencher des suppressions inopinées.

Pour favoriser les déplacements des usagers dans ce contexte, adapter le plan de transport est indispensable, pour garantir au maximum la robustesse de l'ensemble et fiabiliser les horaires de trains.

Cela permet de préserver également les correspondances et évite d'exporter les retards sur d'autres branches de l'étoile de Veynes.